

L'ALIMENTATION DE CONCENTRÉS À VOLONTÉ DES CHEVRETTES



LA DISTRIBUTION DE CONCENTRÉS À VOLONTÉ POUR LES CHEVRETTES EST UNE PRATIQUE PEU RÉPANDUE DANS LES ÉLEVAGES DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES, MAIS QUI SUSCITE TOUT DE MÊME BEAUCOUP D'INTERROGATIONS. ELLE CONSISTE À DISTRIBUER AUX CHEVRETTES DES CONCENTRÉS EN LIBRE-SERVICE, À VOLONTÉ JUSQU'À ENVIRON 4 MOIS AVEC DE LA PAILLE OU UN FOIN GROSSIER COMME FOURRAGE, PUIS DÈS 4 MOIS À REVENIR À UN RATIONNEMENT DES CONCENTRÉS, AVEC DE LA PAILLE OU DU FOIN.



Point de vigilance

Bien choisir son aliment à volonté

À préconiser quand

Pas de fourrages de bonne qualité

Repères de croissance non atteints



FACTEURS DE RÉUSSITE

- Économie de foin.
- Stockage du concentré à proximité des chevrettes pour faciliter l'organisation du travail.
- Allotement des chevrettes.



LIMITES

- L'alimentation à volonté n'est pas nécessaire pour les élevages avec de bons fourrages qui atteignent les objectifs de croissance avec une alimentation rationnée.
- Prendre en compte le faible surcoût alimentaire.

Ces fiches techniques sont le résultat d'un programme expérimental de 3 ans (2017 - 2019) : le PEPIT Alimentation post-sevrage des chevrettes. Il a permis de créer des références sur l'alimentation rationnée ou à volonté en concentrés des chevrettes.

Ce programme a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et a rassemblé 3 partenaires.

CONTACTS :

Aude Pasquet – ADICE Conseil Élevage
Conseillère d'élevage caprin ovin lait
aude.pasquet@adice-conseil.fr

Claire Boyer – Institut de l'Élevage
Chargée des expérimentations
04 75 36 32 39 – claire.boyer@idèle.fr
Ferme Expérimentale caprine - 950 chemin du Pradel - 07170 Mirabel

PARTENAIRES TECHNIQUES



PARTENAIRE FINANCIER

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

L'ALIMENTATION À VOLONTÉ EN PRATIQUE



Lors de la période de libre-service, l'aliment choisi doit être adapté pour être distribué à volonté.

Un réallotement régulier est important pour maximiser l'ingestion de concentré par toutes les chevrettes.



Pour en savoir plus sur les résultats de cette expérimentation au Pradel, voir la fiche suivante :

- Alimentation post-sevrage : rationnée vs à volonté

	DU SEVRAGE À 4 MOIS	4 À 9 MOIS	DÈS 9 MOIS
PHASE	Alimentation à volonté	Transition : une diminution des concentrés	Vers l'alimentation de la lactation
CONCENTRÉS	Sélectionner un aliment adapté pour être distribué à volonté Distribué à volonté MAT* : 16 % CB** : 14 à 16 %	Passage à 600 g ou 800 g selon le fourrage : diminution de 100 g/semaine Si passage au foin : 600 g de concentré Si le fourrage reste de la paille : 800 g de concentrés	300 à 500 g en fonction de la qualité du foin
FOURRAGES	Paille ou foin grossier à volonté	Foin ou paille à volonté	Foin de graminées ou de légumineuses

DU SEVRAGE À 4 MOIS : DES CONCENTRÉS ET DE LA PAILLE À VOLONTÉ

Du sevrage jusqu'à 4 mois, distribuer aux chevrettes de la paille ou du foin grossier (très fibreux) comme fourrages et des concentrés à volonté. Ne pas hésiter à distribuer beaucoup de paille (jusqu'à 50 % de refus) afin d'en favoriser l'ingestion. Au début, l'aliment doit être distribué minimum deux fois par jour pour attirer les chevrettes et qu'elles en consomment le plus possible. Les consommations peuvent s'élever de 1,2 kg à 1,5 kg de concentrés à 4 mois.

À titre d'exemple, voici quelques résultats de l'expérimentation menée sur l'alimentation en concentrés à volonté de la ferme du Pradel.

TABLEAU 1 : consommation des aliments durant l'essai au Pradel

	2 À 3 MOIS	3 À 4 MOIS
Concentré ingéré	0,9 kg	1,4 kg
Paille ingérée	0,1 kg	0,13 kg

QUEL CONCENTRÉ DISTRIBUER À VOLONTÉ ?

Choisir un aliment adapté à la distribution à volonté est essentiel. Il doit être sécurisé, c'est-à-dire avoir un taux de cellulose brute élevé (entre 14 et 16 % de CB), peu d'amidon (amidon + sucre < 25 %) et une concentration suffisante en énergie (0,92 UFL). Sa teneur en MAT doit être autour de 16 %. Le choix du concentré sera à valider avec votre conseiller d'élevage et/ou votre fournisseur d'aliment.

* MAT : Matière Azotée Totale
** CB : Cellulose Brute

DEUX TECHNIQUES POUR DISTRIBUER L'ALIMENT À VOLONTÉ

Nourrisseur

- Les concentrés sont à disposition des chevrettes tout au long de la journée. Le nourrisseur doit constamment contenir du concentré.
- La paille est distribuée à volonté, à l'auge, cornadis ou râteliers au minimum deux fois par jour.
- Vérifier la place disponible au nourrisseur pour les chevrettes : éviter les problèmes de concurrence et avoir des lots homogènes. Avoir un nourrisseur d'un mètre pour 15 chevrettes.



Remplissage des auges avec le concentré

- Les auges sont remplies plusieurs fois par jour, pour qu'il y ait toujours du concentré à disposition.
- La paille est mise à disposition dans des râteliers ou auges plusieurs fois par jour.
- Vérifier la place disponible à l'auge afin d'éviter les problèmes de concurrence pour l'accès aux concentrés : 25 cm/chevrette.



DE 4 MOIS À 9 MOIS : UNE TRANSITION JUSQU'À 600 G OU 800 G DE CONCENTRÉS

La distribution à volonté des concentrés doit s'arrêter pour passer à une distribution rationnée lorsque les chevrettes auront atteint 4 mois ou à 30 kg. À partir du 4^{ème} mois, lors du passage à une alimentation rationnée, il est essentiel de faire une transition. Les concentrés distribués à volonté doivent passer à 600 g ou 800 g/chevrette/j. Pour cela, la quantité de concentrés par chevrette sera diminuée de 100 g par semaine, jusqu'à atteindre la quantité voulue. Si le fourrage reste la paille, il faudra diminuer jusqu'à 800 g de concentré, mais si la paille est remplacée par du foin de qualité, il faudra diminuer la quantité de concentrés jusqu'à 600 g.

La quantité de concentrés distribuée doit être de maximum 250 g/repas/chevrette. On passe donc d'un système « à volonté » à un système « rationné ».

À PARTIR DE 9 MOIS

Ensuite, à 9 mois, le concentré pourra être progressivement remplacé par les aliments distribués pour démarrer la lactation, en limitant la quantité à 500 g par jour. Il en est de même pour le fourrage, les chevrettes devront être nourries avec du foin et non plus de la paille. Si le foin distribué aux chevrettes est de bonne qualité, il est possible de diminuer les aliments jusqu'à 300 g par jour. De la paille peut être mise à disposition dans les râteliers.

L'apport de concentré pourra être revu (ration identique aux chèvres) pendant les 2 derniers mois de gestation pour préparer la mise-bas.

CONSEILS PRATIQUES



- Distribuer le fourrage deux fois par jour, enlever les refus une fois par jour
- Les concentrés doivent être propres et accessibles pour toutes les chevrettes
- La paille doit être renouvelée quotidiennement
- Nettoyer complètement le nourrisseur ou l'auge une fois par semaine pour éliminer les poussières
- Mettre de l'argile à disposition en cas de diarrhées
- Coccidiose : traitement au sevrage si nécessaire



POINTS DE VIGILANCE

- L'alimentation à volonté peut être perçue comme une pratique faisant gagner du temps, mais seulement si le stockage des concentrés est à proximité des chevrettes.
- À 4 mois, lors de l'arrêt de la période de distribution de concentrés à volonté, il est important de ne pas négliger la période de transition alimentaire.
- Pour avoir des lots de chevrettes homogènes, il est important de réallotter régulièrement les chevrettes et d'avoir suffisamment de place au nourrisseur ou à l'auge, et dans l'aire paillée.
- Surveiller l'état corporel : des chevrettes trop grasses (= NEC* > à 3) peuvent être sujettes à des toxémies de gestation.
- Les coûts de ration présentés ici ont été calculés à partir d'un concentré au prix en vrac. Ces coûts peuvent augmenter suivant le prix des matières premières et le conditionnement des concentrés ainsi que le prix du fourrage.

* NEC : Note État Corporel

COÛTS DE L'ALIMENTATION À VOLONTÉ

Les coûts sont estimés avec un concentré à 310 €/T, du foin de prairies naturelles ou de graminées autoproduit à 100 €/T et acheté à 150 €/T, et de la paille autoproduite à 50 €/T et achetée à 100 €/T.

2 À 4 MOIS : PAILLE + CONCENTRÉS À VOLONTÉ - 4 À 9 MOIS : PAILLE + 800 G DE CONCENTRÉS

TABLEAU 2 : Coût alimentaire du sevrage à 9 mois pour la méthode paille + concentrés à volonté du sevrage à 4 mois puis paille + 800 g/j de concentrés

		DU SEVRAGE À 4 MOIS	4 À 9 MOIS
Alimentation		Paille + concentré à volonté	Paille + concentrés rationnés 800 g/j
Quantité de paille consommée par chevrete		5,4 kg	51 kg
Quantité de concentrés consommée par chevrete		69 kg	129 kg
Coût de la paille	Paille autoproduite	0,3 €	3 €
	Paille achetée	0,6 €	5 €
Coût des concentrés		21 €	40 €

2 À 4 MOIS : PAILLE + CONCENTRÉS À VOLONTÉ - 4 À 9 MOIS : FOIN + 600 G DE CONCENTRÉS

TABLEAU 3 : Coût alimentaire du sevrage à 9 mois pour la méthode paille + concentrés à volonté du sevrage à 4 mois puis foin + 600 g/j de concentrés

		DU SEVRAGE À 4 MOIS	4 À 9 MOIS
Alimentation		Paille + concentré à volonté	Foin + concentrés rationnés 600 g/j
Quantité de paille consommée par chevrete		5,4 kg	0 kg
Quantité de foin consommée par chevrete		0 kg	14,4 kg
Quantité de concentrés consommée par chevrete		69 kg	99 kg
Coût	Paille achetée	0,6 €	0 €
	Foin autoproduit	0 €	14 €
	Foin acheté	0 €	22 €
Coût des concentrés		21 €	31 €

BILAN DES COÛTS POUR LES DEUX MÉTHODES

TABLEAU 3 : Coût alimentaire du sevrage à 9 mois pour la méthode paille + concentrés à volonté du sevrage à 4 mois puis foin + 600 g/j de concentrés

		COÛT FOURRAGES	COÛT CONCENTRÉS	COÛT TOTAL	COÛT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT À L'ALIMENTATION RATIONNÉE
Sevrage - 4 mois : paille + concentrés à volonté	Fourrages autoproduits	3 €		64 €	+ 10 €
4 à 9 mois : paille + 800 g/j de concentrés	Fourrages achetés	6 €	61 €	67 €	+ 3 €
Sevrage - 4 mois : paille + concentrés à volonté	Fourrages autoproduits	14 €		66 €	+ 12 €
4 à 9 mois : foin + 600 g/j de concentrés	Fourrages achetés	23 €	52 €	75 €	+ 11 €



Les coûts alimentaires ont été calculés à partir des données collectées lors des suivis du projet PEPIT Chevrete de 2017 à 2019. Ils sont susceptibles d'évoluer dans le temps, il est conseillé de retenir la méthode de calcul plutôt que les chiffres bruts.



Pour en savoir plus sur l'alimentation post-sevrage, voir les fiches :

- Alimentation rationnée
- Alimentation post-sevrage des chevrettes
- Alimentation post-sevrage : rationnée vs à volonté
- Guide chevrete (à paraître)

CONCLUSION

L'alimentation à volonté permet de pallier à certaines conditions d'élevage défavorables (déficit de quantité et qualité de foin), en assurant les performances de croissance des chevrettes. Cependant, ce n'est pas la solution permettant de résoudre tous les problèmes liés à l'élevage de chevrettes.

L'aliment distribué à volonté doit être adapté à ce système de distribution. Il est à choisir avec votre conseiller d'élevage et/ou votre fournisseur d'aliment.